

Espace pastoral et dynamiques foncières au Sénégal

PRASET / PADLOS (CILSSS)

ATELIER REGIONAL SUR LE FONCIER PASTORAL

ESPACE PASTORAL ET DYNAMIQUES FONCIERES AU SENEGAL

par Oussouby TOURE, Niamey (NIGER)

16 - 21 Juin 1997

Introduction

Les pasteurs constituent au Sénégal un groupe relativement important (près de 13% de la population du pays) dont les activités et le mode de vie sont durement affectés par la dégradation des ressources naturelles. La crise écologique qui sévit actuellement induit une pénurie de ressources qui rend de plus en plus aiguë la compétition pour l'espace entre l'agriculture et l'élevage. Il s'ensuit une multiplication des antagonismes et des conflits entre des groupes qui revendiquent les mêmes droits sur des ressources dont ils sont tributaires pour leur survie.

Pour des raisons d'ordre historique, économique et socio-politique, le rapport des forces est nettement défavorable aux pasteurs qui se trouvent de ce fait contraints de céder la place aux exploitants agricoles ou de se débarrasser de leur bétail pour avoir le droit de demeurer dans leur zone d'implantation. Dans ces conditions, les systèmes d'accès et d'utilisation des terres connaissent des modifications rapides qui se traduisent par une réduction de l'espace pastoral dans les principales zones agro-écologiques du pays.

Ce développement de l'emprise agricole au détriment des zones de parcours entraîne des conséquences d'autant plus préjudiciables que les systèmes pastoraux sont pour l'essentiel de type extensif et se trouvent actuellement confrontés à la nécessité de disposer de territoires plus vastes pour pouvoir entretenir un cheptel dont les effectifs ont considérablement augmenté depuis le début des années 1950.

Il convient de préciser que la remise en cause de l'équilibre qui existait traditionnellement entre l'agriculture et l'élevage et la baisse marquée des complémentarités fonctionnelles entre ces deux activités ne résultent pas uniquement de la crise écologique. Elles sont également liées à l'option de prédominance des productions agricoles qui sous-tend les stratégies de développement mises en œuvre par les pouvoirs publics.

Pour l'essentiel, le statut d'activité non prioritaire conféré à l'élevage dans la période coloniale a été maintenu au lendemain de l'indépendance. En effet, les principes directeurs qui ont orienté les premières actions initiées par les pouvoirs publics sont sous-tendus par un objectif de restructuration de l'agriculture. Les options en matière de politique agricole mettent l'accent sur la promotion des cultures commerciales et vivrières, l'encadrement des paysans et l'extension des zones de développement agricole intensif.

Dans le cadre de l'exécution des premiers plans de développement, l'Etat met en place les instruments d'application de sa politique agricole (création d'organismes de crédit et de commercialisation agricole, mise en place d'un programme d'équipement agricole et de structures coopératives, promulgation d'une réforme foncière, etc.). En revanche, aucun effort réel n'est entrepris pour maîtriser les problèmes et les perspectives spécifiques au développement de l'élevage. L'intervention publique se réduit à l'adoption de mesures de consolidation des acquis de la période coloniale. Dans ce cadre, l'objectif proclamé reste l'accroissement des productions animales pour assurer l'approvisionnement régulier des centres urbains en viande à des prix abordables.

En somme, la conception sectorielle du développement sur laquelle se fondent les politiques publiques conduit à un cloisonnement des systèmes de production dans l'espace et à la rupture des relations d'interdépendance qui les unissent aux régions voisines. On est en présence d'une logique de développement séparé, mais surtout de développement inégal dans la mesure où les investissements publics sont articulés autour de la valorisation des potentialités qui existent dans les grandes régions de culture, au détriment des zones pastorales laissées pour compte.

Malgré les efforts récents de réévaluation des paradigmes qui structurent les politiques de développement, les systèmes pastoraux restent encore largement méconnus et négligés. Dans la logique de l'Etat, la mise en valeur agricole représente un type d'utilisation des terres hautement prioritaire par rapport aux activités d'élevage. Le déclassement à des fins agricoles de 45.000 ha d'une réserve sylvo-pastorale en avril 1991 en - constitue un témoignage éloquent.

Dans le contexte actuel de croissance démographique relativement forte (2,9% par an) tout porte à croire que l'extension des superficies cultivées sera plus rapide que celle des zones de parcours. Cela s'explique en partie par le fait que le rôle vivrier de l'élevage est moins important que celui de l'agriculture et ce d'autant que les espèces élevées sont, pour une large part, des animaux de grand format inaptes à une consommation courante.

Il s'y ajoute que les stratégies paysannes s'articulent autour d'objectifs de sécurisation alimentaire et de maximisation des revenus agricoles qui postulent l'extension des superficies cultivées. Le recours aux techniques extensives d'exploitation est d'autant plus rigoureux que, dans le cadre des systèmes de culture sous pluie, les rendements sont faibles et aléatoires [\[FN\]](#) . Pour compenser la baisse généralisée de la productivité des systèmes agricoles, les paysans vont se lancer dans la conquête des «terres neuves situées à la périphérie nord et sud-est du bassin arachidier.

Paradoxalement, cette remarque s'applique aussi à l'agriculture irriguée dont le développement est sensible depuis quelques années dans certaines régions, notamment la vallée du fleuve Sénégal. La mauvaise qualité technique de la plupart des aménagements hydro-agricoles est à l'origine d'un processus "d'irrigation itinérante" qui conduit les agriculteurs à déplacer leurs cultures au bout de quelques années pour exploiter de nouveaux périmètres. Ces abandons de parcelles de culture revêtent un caractère provisoire. En règle générale, les paysans procèdent au réaménagement et à la reprise des anciens périmètres hydro-agricoles après quelques années de mise au repos.

Plutôt que de s'inscrire dans une dynamique d'intensification, le développement des aménagements hydro-agricoles obéit donc à une logique extensive. Confrontés à la médiocrité des résultats économiques de la culture irriguée, les exploitants combinent deux stratégies complémentaires: la réduction des charges de production et l'extension des superficies mises en valeur dans le cadre de périmètres irrigués ayant des statuts différents (aménagements réalisés par les organismes d'encadrement, projets agricoles privés collectifs, aménagements individuels, etc.).

De fait, la tendance générale est à l'augmentation rapide des superficies cultivées partout où cela est possible. Cette mutation s'accompagne d'une dynamique foncière très forte dont le caractère anarchique est renforcé par l'absence d'un cadre institutionnel dans lequel s'intégrerait la politique d'aménagement et de développement rural.

La politique de régionalisation et le transfert de compétences aux collectivités décentralisées en matière de gestion des ressources naturelles pourraient ouvrir des perspectives d'évolution intéressantes si l'on parvient à créer un environnement favorable au pastoralisme. Cette condition nous paraît d'autant plus importante que la décentralisation de la gestion des ressources naturelles comporte le risque d'une aggravation des distorsions constatées antérieurement dans le cadre de la répartition de l'espace entre les différentes activités productives. Pareille observation vise à attirer l'attention sur la complexité et l'importance des enjeux fonciers dans un contexte de déséquilibre prononcé des rapports de force entre les parties en présence (agriculteurs et pasteurs, notamment).

A partir de l'analyse de mutations qui affectent les systèmes de production dans la zone sahéenne du Sénégal, ta communication tente de retracer le processus de marginalisation des activités pastorales et formule des recommandations articulées autour d'éléments qui semblent constituer des préalables majeurs dans l'optique de la sécurisation foncière des éleveurs.

Systèmes de production traditionnels et gestion de l'espace

Au Sénégal, la zone sahélienne couvre un vaste ensemble géographique s'étendant au nord de la ligne Fadiouth - Foundiougne - Kounghoul - Bala. Elle le présente dans l'ensemble des reliefs peu contrastés et monotones, la région étant constituée pour l'essentiel de plateaux de faible altitude entaillés par un réseau hydrographique fossile. Cette uniformité du relief contribue à favoriser la circulation du bétail dans un espace où l'élevage extensif constitue depuis toujours une des composantes majeures des systèmes de production et qui abrite actuellement près de deux tiers des effectifs bovins du pays.

[MAP]

En réalité, les modes de mise en valeur du milieu combinent deux activités principales traditionnellement perçues comme complémentaires, mais générant des modes de vie différents: *"l'un sédentaire et essarteur (wolof, toucouleur, sarakollé), l'autre nomade et pasteur (peul)"* (Benoît, 1989).

Implantées d'ancienne date dans la région aux abords des cours d'eau (fleuve Sénégal, lac de Guiers, vallée du Ferlo), les communautés agricoles sédentaires ont élaboré des systèmes économiques orientés prioritairement vers l'auto-consommation élargie qui implique le troc des surplus de la production domestique contre d'autres denrées. Ces systèmes associent presque toujours diverses activités d'importance variable (agriculture élevage, cueillette, artisanat).

Les formations politiques créées par ces communautés paysannes aux périphéries Nord et Sud de la région (royaumes du Waalo, du Fuuta et du Jolof) étaient séparées entre elles par un immense hinterland peu peuplé et servant de zone de repli aux pasteurs peul à la recherche de pâturages ou désireux d'échapper au contrôle étatique et aux multiples tracasseries et exactions qu'il implique.

Cet arrière-pays exploité de façon périodique par le bétail constitue traditionnellement un véritable régulateur des systèmes pastoraux. L'autre élément de régulation provient du fait que l'organisation de l'espace pastoral et le mode de gestion des ressources qui le soutient reposent sur la mobilité des groupes humains et des troupeaux. Pareil système d'élevage se trouve bien en adéquation avec les conditions d'un environnement caractérisé par une dispersion et une forte variabilité spatio-temporelle des ressources. En effet, la mobilité qu'implique le système d'exploitation des ressources permet de tirer un meilleur profit de la diversité écologique de la zone.

Le schéma des déplacements saisonniers entre les "pays" qui composent la zone sahélienne constitue une porte d'entrée privilégiée pour comprendre le fonctionnement des systèmes pastoraux traditionnels. Ces déplacements se font selon des modalités diverses, lesquelles ont subi des variations suivant les époques et les groupes concernés. Le mouvement du bétail entre le waalo (zone alluviale de la vallée) et le jeeri (haut-pays) ont constitué le type dominant des transhumances pendant la période antérieure à la mise en place des forages.

Les modalités des transhumances waalo/jeeri (calendrier, catégories de bétail concerné, destination, durée, etc.) telles qu'elles ont été décrites par Barral (1982) permettent de distinguer deux sous types mettant en jeu des pratiques spécifiques l'une aux Fulbe waalo, l'autre aux Fulbe jeeri.

En saison sèche les éléments de ces deux communautés séjournent à proximité du fleuve les Fulbe jeeri s'installant dans le proche jeeri, tandis que les Fulbe waalo s'implantent dans le waalo proprement dit. Dans les deux cas, la préoccupation des pasteurs est double: assurer l'abreuvement du bétail au fleuve et pratiquer des cultures de décrue pour pouvoir disposer d'une production vivrière complémentaire.

Dans le même temps, le retrait des eaux du fleuve libère et rend disponible des pâturages de décrue sur les bourrelets de berges et dans les cuvettes. Ces réserves fourragères appréciables notamment dans le Moyen-Delta assurent une alimentation riche et variée aux troupeaux des pasteurs walwaalbe qui ont coutume de les exploiter pendant toute la saison sèche.

Traditionnellement, il n'existe pas de concurrence sérieuse dans l'ensemble du Delta entre l'agriculture et l'élevage compte tenu de la faible densité du peuplement et de l'étendue limitée de l'espace occupé par les activités agricoles^[EN] (Hervouët, 1971; Diagne, 1975). Le système de complémentarité entre les activités des pasteurs peul et celles des agriculteurs waalo-waalo fonctionne sans à coups et garantit une bonne couverture alimentaire.

Dans la moyenne vallée, l'exploitation agricole (fondée en grande partie sur les cultures de décrue) est plus importante. En outre, l'organisation du terroir est complexe et se fonde sur un droit traditionnel structuré. Pourtant, en dépit du développement de l'agriculture et du caractère strict de la tenure foncière, l'espace reste ouvert aux activités pastorales "pratiquées par toutes les catégories de la population indépendamment d'une appartenance à telle ou telle ethnie et à telle ou telle caste" (Boutillier, 1962)

Au-delà des activités agricoles et de l'exploitation des ressources disponibles pour le bétail (parcours inondables et résidus de récolte), le séjour dans la vallée du fleuve en saison sèche permet le développement des échanges ainsi que la valorisation des produits et sous-produits de l'élevage sur les marchés de la zone.

En hivernage, les Peul waalo se replient sur le proche jeeri à la recherche de pâturages verts et dans certains cas pour s'éloigner du Delta où les conditions sanitaires ne sont pas propices à l'élevage en cette période de l'année à cause de la pullulation d'insectes piqueurs. Les Peul jeeri tentent de s'enfoncer dans le haut-pays et de regagner le *kooya* en suivant des axes perpendiculaires au fleuve.

Région dépourvue d'eau pendant la majeure partie de l'année, le *kooya* connaît une vie éphémère avec l'arrivée de ces groupes qui s'installent le long des vallées mortes où s'accumulent les eaux de pluies. Dans l'imaginaire peul, le *koya* apparaît comme une zone difficilement accessible à cause du manque d'eau et de la présence de grands fauves. Pour les mêmes raisons, il constitue un espace de sécurité et d'abondance pour les groupes qui acceptent d'en affronter les rigueurs. A partir d'une interprétation des photographies aériennes (IGN) de 1953, Benoît (1989) retrace l'évolution de la lisière du *kooya* et décrit le processus de conquête progressive des parcours impulsé par l'accroissement démographique, la sécurité politique et la création de points d'eau.

A côté des transhumances waalo/jeeri, existent d'autres systèmes orientés vers le sud du *kooya*, notamment vers la Basse vallée du Ferlo. Les établissements humains essaimés le long de la cette vallée constituent des "îlots wolof" incrustés dans un milieu traditionnellement parcouru par des pasteurs peul. L'intégration de ces pasteurs dans le royaume du Jolof a été facilitée par la mise en place de structures d'accueil et de contrôle; ce qui a permis de garantir une relative sécurité pour le bétail et des droits d'accès aux ressources naturelles en contrepartie du paiement de taxes. Cette situation a créé les conditions propices à un déploiement des pasteurs sur de vastes étendues de terres restées vacantes, en particulier au sud-est de la zone.

Comme le montre la carte des transhumances de Bonnet-Dupeyron (1953), les déplacements des pasteurs de la Basse vallée du Ferlo suivent des axes différents. Certains groupes envoient une partie des animaux (en particulier les laitières) vers les zones agricoles du Sud (Bawol Njambuur et Saluum) où le troc leur permet d'obtenir des céréales. Pendant ce temps, la majeure partie du bétail remonte vers le nord pour effectuer une cure salée sur les terres natronées de la vallée situées entre Yang Yang et le lac de Guiers.

Ce même itinéraire est emprunté en saison sèche par les troupeaux bovins en provenance de la Haute vallée du Ferlo. L'occupation très ancienne de cette zone par les Peul signalée par Bâ (1982) explique dans une large mesure les traits caractéristiques de l'organisation socio-spatiale fondée sur une démarcation nette entre l'espace agricole et le domaine pastoral. Cette situation a facilité aux pasteurs la maîtrise de leur zone d'intervention par le biais du contrôle des déplacements des animaux et de l'application d'un système de mise en quarantaine des troupeaux transhumants dans le cadre d'une police sanitaire.

Appliqué dans toute sa rigueur, ce système autorise l'expulsion de troupeaux étrangers dès lors qu'ils sont suspectés de constituer une source possible de contamination. Dans le cas : d'une autorisation de séjour, des dispositions interdisent l'installation de campements à proximité immédiate des

parcours. Ces principes visent à empêcher l'exploitation anarchique des ressources naturelles et toute compétition déloyale dans l'accès aux pâturages.

En conclusion, on retiendra que le fonctionnement des systèmes pastoraux traditionnels repose sur l'existence de ressources naturelles relativement abondantes et que leurs difficultés d'exploitation réservent dans le cas particulier du kooya aux seuls pasteurs. Dans la logique de ces systèmes, la gestion des ressources naturelles est subordonnée à la nécessaire sécurisation du cheptel. En retour, cette sécurisation du capital-bétail impose un contrôle social de l'espace ou plutôt du territoire exploité par les animaux et des ressources qui y sont disponibles.

Il est intéressant de noter que cette législation foncière traditionnelle s'accompagne d'une grande flexibilité dans sa mise en application. L'option en faveur de droits prioritaires mais non exclusifs atténue les conflits potentiels et favorise la stabilité et la pérennité du système. L'émergence et la reproduction d'un tel système a été rendu possible par différents facteurs, notamment la faiblesse de l'emprise agricole et des effectifs animaux l'abondance relative des ressources fourragères et la grande mobilité des populations humaines et animales.

A partir du début des années 1950, les conditions d'exploitation de la zone sahélienne ont subi de profonds bouleversements consécutifs à la mise en service de forages profonds dans la zone sylvo-pastorale et à la promotion des aménagements hydro-agricoles dans la vallée du fleuve Sénégal. Ces interventions ont favorisé un développement considérable de l'emprise agricole et ouvert l'espace pastoral à une exploitation continue et intensive.

Pastoralisme et politique d'aménagement hydro-agricole

Transmutation de la vocation du Delta

Le projet de valoriser les potentialités agricoles de la vallée du fleuve Sénégal remonté au siècle dernier. Mais, pendant longtemps, ce projet ne se traduira que par des expériences ponctuelles vite abandonnées à cause de multiples difficultés. C'est seulement à partir de 1960 que sera entrepris un vaste programme d'aménagement des terres destiné à promouvoir la riziculture. Ces aménagements concentrés dans un premier temps au niveau du Delta s'étendront progressivement vers les zones plus fortement peuplées de la moyenne vallée par suite du cycle persistant de sécheresse [\[EN\]](#).

L'endiguement de la rive gauche du Delta en 1964 a permis d'isoler 30.000 ha de cuvettes qui constituaient jusqu'alors une zone de prédilection de l'élevage. Les conséquences qu'entraînent cette artificialisation du milieu sont aggravées par l'installation, à partir de 1970, d'unités agro-industrielles qui accaparent des superficies importantes de l'ordre de plusieurs milliers d'hectares [\[EN\]](#). La mise en service des barrages de Diama et de Manantali au début des années 1980 va entraîner l'élimination progressive de l'agriculture de décrue et la réduction des inondations qui assuraient la régénération de vastes superficies de pâturage et de forêts naturelles.

La conséquence de toutes ces opérations, c'est une modification profonde du contexte agricole: «on constate avec beaucoup de retard deux faits qui n'ont pas été soupçonnés lors du choix rizicole. La sédentarisation de l'éleveur avec son troupeau n'est pas compatible avec un aménagement hydro-agricole; le maintien d'un troupeau transhumant de 30.000 bovins n'est pas davantage possible. En bref élevage et éleveurs sont expulsés du Moyen-Delta» (Gallais, 1972).

Cette transmutation de la vocation pastorale traditionnelle du Delta en une vocation rizicole est à l'origine d'un afflux de paysans dans la zone. Dans le même temps, l'aménagement des cuvettes en casiers rizicoles s'accompagne d'une diminution drastique du nombre et de la durée d'utilisation des points d'eau accessibles aux éleveurs; ce qui contraint ces derniers à se replier en saison sèche sur les marges du lac de Guiers.

En outre, l'intégration des terrains de parcours et des champs de décrue dans les aménagements entraîné une forte réduction des parcours de décrue de l'ordre de 70 % selon les estimations de Tourrand (1989). Une des conséquences majeures de ces mutations réside dans la multiplication des conflits liés à la divagation du bétail dans les rizières. Les mesures prises par les autorités

administratives et les organismes d'intervention consistant à interdire aux troupeaux de s'installer dans le Moyen-Delta (à l'exception de la cuvette de Divol vierge de tout aménagement) ne laissent aux pasteurs d'autre choix que de se reconverter à l'agriculture ou à défaut de quitter la zone.

Placés devant ce dilemme, les pasteurs refusent d'abandonner leurs terres et décident de pratiquer la riziculture pour conserver leurs droits fonciers traditionnels. On assiste ainsi à l'émergence progressive d'un nouveau système de production de type agro-pastoral s'appuyant sur la riziculture irriguée [\[FN\]](#). Dans le contexte de ces mutations, les communautés pastorales peuvent mettre en oeuvre les mêmes stratégies d'accumulation foncière que les autres groupes traditionnellement spécialisés dans l'agriculture. Pour devenir propriétaires d'une partie des terres sur lesquelles ils détiennent des droits coutumiers, les Peul au même titre que les Wolof ont déclaré comme actifs et par conséquent susceptibles d'être attributaires de terres tous les individus de sexe masculin de leurs familles jusque et y compris les enfants en bas âge.

Mais ces stratégies d'adaptation ont une portée limitée. En effet, les pasteurs éprouvent de sérieuses difficultés à concilier les exigences du système agricole moderne avec les impératifs d'un élevage qui repose principalement sur la mobilité des groupes humains et des troupeaux. Ces difficultés expliquent la tendance de plus en plus marquée à dissocier les deux activités en envoyant la majeure partie du cheptel séjourner en permanence dans le *jeeri*.

Cette tendance risque de se renforcer à terme dans la mesure où la dynamique foncière globale s'articule autour d'une option d'extension maximale des superficies irriguées. Une telle évolution découle de la politique mise en oeuvre par la puissance publique qui dans le cadre de la réforme foncière initiée en 1964 a délimité et érigé les cuvettes du Delta en zone pionnière dont la gestion relève d'un organisme régional de développement: la Société d'Aménagement et d'Exploitation des Terres et des Vallées du Delta et de la Falémé (SAED) [\[FN\]](#).

Ainsi, dans toute cette zone pionnière s'étendant sur près de 120 000 ha l'attribution des terres aux exploitants qui en font la demande était du ressort exclusif de la SAED, que cela concerne les coopératives villageoises, les exploitants privés à titre individuel ou collectif ou même l'agro-industrie. En fin 1987, le potentiel des terres aménagées dans cette zone était évalué à 30.000 ha répartis comme suit: 13.000 ha aménagés par la SAED et 17.000 ha par les exploitants privés. Il est à noter que la répartition faite par la société de développement a été particulièrement favorable aux exploitants privés étrangers à la zone (26% des terres ont été affectées aux fonctionnaires et 12% aux chefs religieux et autres dignitaires).

L'ampleur de la protestation contre ces attributions abusives a conduit à l'adoption en juin 1987 d'une décision de reversement des zones pionnières du Delta dans la zone des terroirs (décret N° 87-770). Cela s'est traduit par la restitution aux communautés rurales de la région de 140.000 ha. Ce changement de régime juridique des terres relance la dynamique foncière et crée une situation de gel de terres. Les exploitants se font attribuer des superficies importantes sans projet de mise en valeur immédiate et les conservent en attendant d'avoir la possibilité de réaliser les investissements nécessaires [\[FN\]](#). Cependant, les pasteurs ne peuvent pas dans les mêmes conditions bénéficier d'attributions de terres lorsqu'il s'agit de les rendre disponibles pour l'élevage.

Il apparaît clairement que le développement des aménagements hydro-agricoles est devenu un enjeu capital qui suscite une véritable course à la terre. Cette dynamique oblige les pasteurs dont le système est fondé sur l'exploitation extensive des parcours naturels à s'adapter à la nouvelle donne foncière. Dans ce cadre, ils ont élaboré, non sans difficultés, un nouveau système basé sur l'exploitation des sous-produits agricoles et des quelques parcours naturels encore existants dans la zone non aménagée au sud du Delta.

Il reste que ces espaces ne peuvent supporter qu'une charge potentielle relativement réduite. Avec la disparition progressive des derniers parcours de décrue et le passage à la double culture, les systèmes d'élevage sont condamnés à évoluer vers un modèle intensif sous peine d'être définitivement exclus de la zone.

Survie aléatoire de l'élevage dans la moyenne vallée

Dans la moyenne vallée, la mise en place des périmètres irrigués villageois à partir de 1974 a accéléré l'évolution des systèmes de production vers un contexte différent. Ces aménagements d'envergure limitée relèvent pour l'essentiel de l'initiative paysanne. Il s'agit d'une "micro-hydraulique décentralisée, largement bénéficiaire de l'investissement humain et gérée par des groupes sociaux organisés à l'échelle du village (Engelbard, 1989). A la différence des grands périmètres du Delta dont la conception est sous-tendue par le souci de procurer aux exploitants des surplus commercialisables, l'objectif des petits périmètres villageois est de sécuriser l'approvisionnement alimentaire des groupes domestiques.

En dépit de ce que l'on a pu dire sur le succès relatif de ce type d'aménagement en rapport avec l'efficacité des unités paysannes qui en assurent la gestion, il apparaît que les superficies réduites attribuées aux exploitants (0,25 à 0,50 ha) ne permettent pas d'obtenir des productions importantes. C'est cela qui explique le maintien des cultures traditionnelles de décrue.

Ajoutons que la faiblesse de la productivité du travail agricole postule également l'existence à côté des activités agricoles d'une production pastorale complémentaire. Dans ce contexte, le flux de numéraire provenant de la main-d'œuvre émigrée va permettre d'impulser le développement de l'élevage. Certes, l'épargne rapatriée par les migrants est utilisée en priorité pour assurer la soudure et les consommations sociales (construction de mosquées, de dispensaires d'écoles, etc.) Mais, une partie des disponibilités monétaires est investie dans l'achat d'animaux, essentiellement des bovins qui sont capitalisés et exploités pour le lait.

Cette augmentation rapide de l'effectif du cheptel intervient dans un contexte peu favorable à l'accroissement de la productivité des troupeaux. En effet, l'extension des aménagements limite les parcours et, au même moment, la dégradation du climat entraîne une baisse notable de la productivité fourragère. De sorte que lors des années à pluviométrie déficitaire, certains exploitants sont contraints de renoncer à entreprendre la campagne de culture pour conduire le bétail en transhumance. Face à l'impossibilité d'une mise en valeur directe des parcelles irriguées, deux solutions sont généralement adoptées: recrutement d'ouvriers agricoles ou location de la parcelle à un métayer (*rem pecem*).

Comme nous l'avons indiqué, le maintien de l'élevage dans la moyenne vallée s'explique surtout par la faiblesse de la productivité agricole. Ce la signifie qu'en réalité, dans cette zone comme celle du Delta, le système de mise en valeur s'articule autour d'une option de prédominance des cultures irriguées. Dans le cadre de la politique d'aménagement, le modèle promu se fonde sur un choix technique impliquant le développement de la culture irriguée dans les parties basses du lit majeur du fleuve traditionnellement réservées aux cultures de décrue. Dans le même temps, l'extension des aménagements sur les terres hautes réduit les parcours réellement accessibles au bétail et bouleverse le système d'exploitation de l'espace en supprimant les voies d'accès du bétail au fleuve.

Ce raisonnement s'impose avec d'autant plus de force que dans les perspectives de l'après-barrages, il n'est fait aucune place significative à l'élevage. D'ailleurs tous les enjeux se structurent autour du conflit entre agriculteurs autochtones et étrangers pour l'accès à la terre, comme si l'exclusion des activités pastorales était de fait consommée [\[FN\]](#).

Cela est d'autant plus surprenant qu'il est possible d'inverser la tendance à la marginalisation de l'élevage en s'orientant vers une intensification paysanne de l'élevage dans les périmètres irrigués villageois. Si les prévisions en matière d'aménagement hydroagriculture se réalisent, les disponibilités en sous-produits seront de plus en plus importantes. Il est donc possible d'envisager un développement réel de l'embouche grâce à une meilleure valorisation des sous-produits localement disponibles et à la mise en place de structures aptes à fournir les aliments du bétail [\[FN\]](#).

En résumé, l'installation des aménagements dans la vallée du fleuve Sénégal a engendré une baisse considérable de la charge potentielle, suite à la réduction de la superficie des parcours, notamment dans les zones de décrue. Cette situation a conduit à l'exclusion d'une partie du bétail de la zone. Ces départs se sont amplifiés notamment au cours des années de sécheresse. Nombre de pasteurs contraints à l'exode en 1972-1973, puis en 1983-1984 se sont installés au sud du kooya, notamment dans la Haute vallée du Ferlo et au Ferlo oriental. Bien que ne séjournant plus dans la vallée du fleuve depuis plusieurs années, ces familles n'ont pas pour autant renoncé à leurs droits fonciers. Elles ont confié à des parents les parcelles qui leur ont été attribuées sur les aménagements villageois. ainsi

que les terres qu'elles possèdent dans les cuvettes cultivables en décrue avec l'espoir de les récupérer à leur retour.

Ces groupes appelés "egge egge" (nomades) pratiquent dans leur zone d'accueil un nomadisme impliquant une mobilité perpétuelle en vue d'accéder en priorité aux meilleurs pâturages. Cette concurrence intempestive conduit les pasteurs autochtones à tenter de canaliser leurs déplacements en leur assignant des zones d'implantation, avec interdiction s'installer à proximité immédiate de parcours qui constituent des réserves fourragères pour l'ensemble du bétail de la zone.

En définitive, les activités pastorales font l'objet d'une marginalisation progressive dans la vallée du fleuve allant parfois jusqu'à l'exclusion des pasteurs des territoires qu'ils exploitaient traditionnellement. Au moment dans les zones où ils trouvent refuge, les populations autochtones menacées dans leurs intérêts adoptent des mesures discriminatoires destinées à modifier leurs pratiques d'élevage pour les rendre conformes au modèle dominant.

Conquête agricole du Ferlo méridional

Le manque de terres dans le vieux bassin arachidier lié à la forte pression démographique et la dégradation des sols ont entraîné un glissement du domaine agricole vers les régions situées au sud-est, mais aussi vers le nord. Ainsi la culture de l'arachide s'est progressivement étendue à la zone de transition agro-pastorale (Haute vallée du Sine et Hauts bassins du Ferlo). Dans ce mouvement général, les forages vont servir de points d'appui à la colonisation' de nouvelles terres [\[EN\]](#) "

Santoir (1983) signale que dès 1920-1930, l'introduction de la culture de l'arachide dans le Jolof avait suscité un afflux de colons originaires des régions voisines (Kajoor, Bawol, S. et Saluum). Cette colonisation instable à ses débuts a engendré «une turbulence généralisée de petites cellules de peuplement évoluant au gré des échecs et des réussites avec des mouvements de va-et-vient entre le Jolof et les pays arachidiers".

L'extension considérable des emblavures permise par la culture attelée, la dislocation des blocs de culture et la dispersion des champs provoquent une compétition serrée entre l'agriculture et l'élevage pour l'occupation de l'espace. L'évolution générale liée aux pratiques culturales extensives accélère l'épuisement des sols dans la Basse vallée du Ferlo et amplifie la consommation de l'espace initialement disponible pour l'élevage.

Dans la Haute vallée, l'afflux massif de paysans wolof et sereer contribue à augmenter de façon considérable la densité du peuplement. Le rapport sur les migrations en Sénégal indique que de 1958 à 1972, la population de la périphérie Sud du département de Linguère a été multipliée par 1,5 (Calvin, 1979).

Cette densification du peuplement en relation avec l'avancée du front de colonisation agricole s'est amplifiée avec l'ouverture de forages dans la zone. La mise en service de CG-points d'eau s'accompagne d'une extension considérable des défrichements. Les migrants ont transplanté dans les zones d'accueil leurs techniques extensives de mise en valeur agricole et adopté le système cultural des "champs ouverts" les parcelles s'étendant dans toutes les directions et consommant un peu plus d'espace chaque année.

L'inexistence de plans d'aménagement et de gestion des terroirs a contribué à aggraver cette situation. Dans la mesure où l'espace n'est pas réparti entre les activités agricoles et pastorales, les colons peuvent annexer librement toute portion du terroir qu'ils convoient même lorsqu'elle est utilisée comme zone de parcours.

Outre la saturation graduelle de l'espace consécutive à l'extension des surfaces agricoles, la zone se trouve confrontée à un autre phénomène: l'arrivée d'un grand nombre de troupeaux bovins expulsés du vieux bassin arachidier en période de culture (Bawol et ouest du Saluum). Les possibilités de pâturage sont très limitées dans ces régions en saison des pluies en raison de la pression démographique croissante et de l'importance vitale des jachères pour les agriculteurs. L'effet cumulé

de ces facteurs entraîne l'augmentation du potentiel de conflit dans la zone, la marginalisation des pasteurs peul autochtones et leur refoulement vers le nord.

Progressivement, tous les forages situés le long de la vallée du Sine sont donc accaparés par les colons wolof et sereer. Cette annexion s'opère parfois de façon spectaculaire et s'accompagne d'une destruction massive du couvert ligneux. Par exemple, à Déali, en février 1954, les paysans déboisent en trois jours une superficie de près de 1.500 ha en ne laissant en place que «les baobabs et quelques kapokiers» (Grenier, 1957). Ce type de défrichement est principalement le fait des grands exploitants mourides qui face aux fluctuations des cours mondiaux de l'arachide cherchent par tous les moyens à maximiser leurs productions. D'ailleurs, cette aristocratie maraboutique constitue depuis le début des années 1920 le fer de lance du mouvement de colonisation agricole. Autrement dit, l'enthousiasme religieux et l'organisation rigoureuse de la confrérie mouride ont constitué dès le départ les bases sociales et idéologiques de l'expansion de l'arachide (Weicker, 1993).

La migration procède dans certains cas de l'initiative d'exploitations familiales isolées qui sont pour la plupart originaires des départements de Mbacké, Diourbel et Bambey où la culture extensive et le caractère "spéculatif" des techniques de production ont provoqué l'épuisement des sols. Mais en règle générale, les implantations s'effectuent dans le cadre de la création de hameaux de culture dénommés daara. Le daara est "une communauté de célibataires qui travaille sous la direction d'un marabout, ou, le plus souvent de son représentant et se consacre entièrement à l'agriculture" (Copans' 1980).

La logique d'intervention de ces communautés de disciples (taalibe) repose sur une Conquête de type militaire. L'emplacement des villages est choisi par le marabout en fonction de critères de recherche de terres fertiles et sans considération des parcours traditionnels. Pour l'essentiel, les règles de fonctionnement des daara sont uniformes [\[FNI\]](#) et ces villages solidaires entre eux forment une chaîne cohérente.

Les facilités qui leur sont accordées par l'administration en matière d'équipement hydraulique expliquent pour une large part la rapide prolifération du modèle. Au début des années 1990, la communauté rurale de Tiel (département de Linguère) comptait plusieurs dizaines de daara exploitant un domaine agricole d'une superficie de 4.700 ha [\[FNI\]](#).

Dans la communauté rurale voisine de Wélingara, les demandes de terres formulées en 1990 pour la création de villages de colonisation agricole s'élevaient à 5.000 ha. A Barkédji où le phénomène de colonisation est plus récent, les grands exploitants moirures qui ne représentaient que 6% des attributaires de parcelles détenaient pourtant 62,5 % de la superficie des terres ayant fait l'objet d'une attribution par le conseil rural. Ces données ne prennent pas en compte l'affectation d'un domaine de 1.340 ha au daara le plus important de la zone [\[FNI\]](#).

En réalité les statistiques officielles ne traduisent pas l'envergure réelle de l'implantation maraboutique. Les daara ne respectent généralement pas les limites qui leur sont allouées, et n'hésitent pas à déplacer les bornes mises par les services techniques de l'agriculture sur indication du conseil rural"; (Granry, 1989). L'occupation illégale des terres est facilitée par le fait que les conseillers ruraux ne maîtrisent pas toujours les limites administratives de leurs terroirs de compétence et n'ont pas les moyens de procéder bornage des parcelles qu'ils affectent. [\[FNI\]](#)

On constate que l'accaparement de l'espace s'effectue généralement au détriment des forêts classées et des réserves sylvo-pastorales qui font ainsi l'objet d'une mise en culture sur des superficies atteignant parfois plusieurs milliers d'hectares. Ceci révèle les limites de la politique de classement de ces zones en réserves sylvo-pastorales qui visait précisément à freiner la progression vers le nord du front arachidier. Il convient de noter que la non délimitation de ces réserves forestières facilite les occupations illégales qu'elles soient délibérées ou non.

A partir du matériel cartographique et des photographies aériennes, Weicker (1993) a retracé le processus d'extension de l'agriculture dans la zone. En l'espace de vingt-cinq années (1954 - 1979), la proportion des surfaces cultivées a plus que triplé, principalement dans le sud-ouest, région de prédilection des colons mourides.

Face à ce système agricole de type colonisateur extensif, les communautés peul sont comme désarmées par leur dispersion géographique, leur fragmentation sociale, leur fait: cohésion au niveau politique et le caractère évanescent de l'occupation de l'espace par l'élevage (Lake, 1984). Cette vulnérabilité des communautés pastorales est accentuée par l'option de prédominance de la culture arachidière sur la quelle se fonde la politique de développement, mais aussi par les dispositions réglementaires en vigueur notamment la loi sur le domaine national et l'interprétation restrictive de la notion de mise en valeur.

Les choix économiques de l'Etat ont conduit à l'adoption de mesures et de comportements particulièrement favorables au mouvement de colonisation agricole: "*laxisme administratif calculé, concessions de terrains, subventions, déclassements de forêts classées, fonds pour la mise en place d'infrastructures*"; (Bâ, 1982). Au cours de la dernière période, les "marabouts de l'arachide" ont bénéficié du déclassement de superficies importantes: par exemple près de 29.000 ha dans les forêts de Déali et de Boulel entre 1962 et 1980 et en 1991 déclassement de 45.000 ha de la réserve sylvo-pastorale de Mbépué au profit du guide spirituel de la confrérie mouride. Le fait est devenu tellement coutumier qu'un adage peul dit partout où le berger a chassé les chacals, l'agriculteur a réussi à l'en déloger".

Au plan réglementaire, la réforme introduite par la loi sur le domaine national crée les conditions d'une plus grande expansion de l'agriculture. Cette loi qui abolit les droits fonciers traditionnels définit trois critères essentiels pour l'accès à la terre: l'occupation de l'espace, son exploitation directe et sa mise en valeur [FNI]. L'interprétation de ces dispositions fait que seules les activités agricoles peuvent donner effectivement droit à une attribution de terres, l'élevage n'étant pas perçu comme forme de mise en valeur du milieu. "Le champ défriché, cultivé apparaît comme un espace humanisé qui s'oppose à la brousse, espace naturel. Le pâturage, généralement confondu avec cet espace naturel, semble donc vide de droits ou, au mieux, régi par des règles légères: droits de passage, habitudes pastorales. (...) Si le travail du paysan laisse une marque patente dans le paysage, qui atteste de son bon droit, le passage de l'éleveur et de son troupeau ne laisse qu'une marque fugitive, imprécise dans l'espace et limitée dans le temps" (César, 1985).

Il faut toutefois mentionner que le décret 80-268 portant organisation des parcours et fixant les conditions d'utilisation des pâturages a tenté de remédier à cette situation en instituant au sein des terroirs villageois des zones réservées à l'élevage. Ces zones sont constituées par l'ensemble des espaces libres utilisés pour l'alimentation des animaux ou susceptibles de l'être". Les droits reconnus à l'élevage sur une portion du terroir sont protégés par l'interdiction de procéder à des défrichements et à des mises en culture à l'intérieur des naturels.

A y regarder de plus près, ce décret confine l'activité d'élevage dans les zones marginales en ne lui affectant que les espaces laissés libres par l'agriculture. Les transformations intervenues au niveau agricole (extension des surfaces cultivées et diversification des types de sols mis en valeur) repoussent de plus en plus les pasteurs à la périphérie des terroirs vers les zones impropres à toute agriculture.

L'exploitation agricole extensive de l'espace est à l'origine de la multiplication des conflits souvent violents qui opposent les pasteurs aux agriculteurs. Dans la mesure où chacune de ces activités est pratiquée de façon dominante par une ethnie, les conflits revêtent par ce fait même une charge émotive qui contribue à leur aggravation. Pour évincer de la zone les propriétaires de troupeaux, les exploitants agricoles recourent à diverses mesures coercitives: expulsion violente, occupation délibérée des zones de parcours, mise en fourrière et abattage d'animaux surpris en divagation dans les champs [FNI], etc.

Pareilles pratiques suscitent un profond ressentiment au sein de la communauté pastorale qui tente de s'organiser pour sauvegarder ses droits [FNI]. Ainsi depuis quelques années, on assiste à l'émergence d'un mouvement concerté des populations peul pour une plus forte représentation du groupe ethnique au sein des conseils ruraux chargés de l'affectation des terres. Ces structures sont assaillies de demandes d'affectation de terres émanant d'éleveurs désireux de constituer autour de leurs campements de vastes domaines pastoraux. Juul (1991) a recensé dans les communautés rurales de Wélingara et de Barkédji (département de Linguère) plusieurs demandes d'affectation de terres formulées par des pasteurs et portant sur des superficies de 10 à 20 km².

Toutefois, cette réaction visant à préserver les droits d'accès aux parcours est entravée par les dispositions légales qui font obligation aux conseillers de faire approuver leurs délibérations foncières par l'autorité administrative. (décret 86-445). L'expérience de la communauté rurale de Barkédji montre que même lorsque les pasteurs parviennent à se faire attribuer des terres, ces décisions sont presque toujours annulées suite à une évaluation par le Service de l'agriculture des capacités de mise en valeur agricole des surfaces concédées [FN] .

Les procédures de recours offertes ne permettent pas aux pasteurs de mettre un terme à l'annexion des zones de parcours par l'agriculture. Toutes les réclamations adressées à l'autorité compétente par le conseil rural de Barkédji au cours des dix dernières années sont restées sans suite. Ajoutons que les procédures de désaffectation prévues par la loi ne sont guère appliquées alors que certains daara se trouvent confrontés à des difficultés de succession depuis plusieurs années et n'exploitent qu'une portion réduite du domaine qui leur a été affecté.

Signe des temps, le décret qui a autorisé en 1991 le déclassement, à des fins d'exploitation agricole de 45.000 ha de la réserve sylvo-pastorale de Mbékou a suscité une vague de protestation [FN] . La presse privée s'est faite l'écho de la protestation contre cette décision de l'administration centrale en faisant valoir des arguments écologiques (accélération du processus de désertification dans la zone soumise à un déboisement complet) et économiques (évaluation des pertes financières entraînées par la déforestation). Mais, l'expulsion de quelques 6.000 pasteurs (propriétaires d'un cheptel évalué à près de 100.000 têtes) qui exploitaient traditionnellement ces espaces n'a ému que peu de personnes. Les journaux ont noté, sans plus, les malheurs des bergers qui ont été menacés publiquement de voir "leurs cases et leurs biens réduits en cendre" s'ils ne se résolvaient pas à quitter au plus vite "les terres du marabout".

Forages et sédentarisation des systèmes d'élevage du Ferlo central

Les mutations intervenues dans la zone du Ferlo central doivent être analysées en relation avec l'ouverture de points d'eau permanents qui ont profondément bouleversé les conditions d'exploitation de cette région. Ce programme d'hydraulique pastorale démarre dès le début du siècle et se concrétise dans un premier temps par le fonçage de puits en ciment armé. La découverte d'une nappe artésienne (Maëstrichtien) et la mise au point de la technique pétrolière du sondage au rotary ont permis l'édification d'une série de forages à exhaure mécanique à partir de 1950.

L'objectif assigné à ce programme dès le départ consiste à *"fixer les populations nomades du Ferlo et assurer les communications et la mise en valeur d'une vaste région dépourvue d'eau et susceptible de devenir prospère lorsque l'alimentation en eau y sera assurée"* (Rapport AOF, 1907). En plus du contrôle politique des populations, le projet vise à faciliter les transferts d'animaux des zones de production vers les centres urbains, en aménageant notamment des points d'eau, des marchés et des postes de contrôle sanitaire le long des axes de transhumance.

En garantissant l'approvisionnement en eau, la politique d'installation de forages contribue à créer les conditions d'une fixation durable des pasteurs dans une zone qui n'était occupée auparavant que de façon sporadique. Cette situation rend possible l'exploitation de pâturages qui étaient jusqu'alors difficilement accessibles. Contrairement à ce qu'on aurait pu attendre, les aménagements pastoraux n'ont pas conduit à une augmentation substantielle du peuplement. Si l'on en croit Barral (1982), le taux annuel d'accroissement démographique n'a guère dépassé 0,9 % au cours de la dernière période. En revanche, la disponibilité de l'eau et la destruction des fauves vont favoriser l'éclatement de la structure du peuplement, l'éparpillement des groupes sur l'ensemble du territoire du kooya traditionnel et une fixation plus durable des communautés pastorales.

L'une des conséquences majeures engendrée par la modification des conditions d'exploitation de la région concerne le déclin progressif des grandes transhumances saisonnières signalé par plusieurs auteurs (Grenier, 1957; Grosmaire, 1957 et Barral, 1982). Des travaux de recherche récents ont montré que les mutations qui affectent les systèmes d'occupation et d'utilisation de l'espace sont intervenues dans un contexte de transformation radicale de l'organisation socio-politique traditionnelle [FN] .

La maîtrise de l'espace par les communautés locales et la mobilité pastorale sont de plus en plus remises en cause par la réforme du système foncier. En effet, l'application de la loi sur le domaine national a provoqué un émiettement de l'espace pastoral et son insertion dans le maillage des communautés rurales. Désormais, les pâturages font partie du domaine public et sont à la disposition de tous les usagers (décret 72-1288 relatif aux conditions d'affectation et de désaffectation des terres du domaine national comprises dans les communautés rurales). L'instauration de la franchise totale d'utilisation des pâturages conduit à la disparition des systèmes traditionnels de gestion et de contrôle social de l'espace.

Par ailleurs, les pouvoirs publics optent pour le classement de zone du Ferlo central en réserve sylvo-pastorale. L'arrêté de classement des réserves sylvo-pastorales sous le régime juridique de la forêt classée stipule que les forages se répartissent en trois catégories: la première étant à vocation pastorale, la deuxième à vocation agricole et la troisième ayant un caractère mixte (agro-pastoral). Pour ce qui concerne les forages pastoraux, l'arrêté précise que *"toutes les cultures industrielles sont interdites dans un rayon de 15 km et spécialement celle de l'arachide. Seules les cultures vivrières traditionnelles sont autorisées"* (arrêté n° 3751/AE, 1955).

Ce classement se donne donc pour objectif de préserver la vocation pastorale du Ferlo central. Tirant la leçon des nombreux conflits qui se sont développés autour des premiers forages mis en service dans la zone de transition agro-pastorale, l'administration s'est préoccupée de sauvegarder la spécificité de cette zone.

Il apparaît clairement que la finalité sociale des interventions entreprises par l'administration au Ferlo est la sédentarisation des systèmes d'élevage. En assurant un ravitaillement en eau ininterrompu, le forage crée les conditions d'une fixation plus importante et plus durable des communautés pastorales. Cette tendance est renforcée par une perte de la maîtrise de l'espace; ce qui ne permet plus aux pasteurs de disposer de zones d'accueil et de repli stratégique dans la vallée du fleuve Sénégal et au Saluum).

Le déclin des transhumances saisonnières en direction de la vallée du fleuve est attesté par les résultats d'une enquête effectuée par Barral (1982). Alors que dans la période antérieure à l'implantation des forages, 60% des pasteurs se rendaient dans le waalo en saison sèche avec la totalité de leur bétail, en 1981 ces déplacements n'ont concerné que 3% des pasteurs. Les mouvements réguliers de transhumance vers le *Jolof* qui intéressaient environ 40% du cheptel de la zone n'ont concerné que 10% des bovins.

Au cours de la même période, les déplacements saisonniers en direction des régions à pâturage situées à l'est du Saluum (département de Kounghoul) ont connu un recul important liés à trois facteurs principaux:

- les pâturages naturels ont fortement régressé face à l'expansion de la culture de l'arachide et à la croissance démographique rapide;
- la proportion des superficies consacrées aux cultures céréalières (généralement laissées à la vaine pâture) a diminué au profit de l'arachide;
- les résidus de récolte (en particulier les fanes d'arachide) sont de plus en plus commercialisés sur les marchés de la zone ou utilisés par les paysans autochtones pour développer un élevage de petits ruminants.

L'effet conjugué de ces phénomènes (expansion de la culture de l'arachide dans la zone des "terres neuves" modernisation de l'agriculture et amélioration des techniques de production) a conduit à une modification profonde des relations entre les paysans et les pasteurs. Pour ces derniers, les migrations en direction du Sanlum présentent actuellement peu d'intérêt en raison de la réduction des pâturages naturels et des difficultés d'accès aux résidus de récolte. En outre, les démêlés et les conflits avec les paysans lors de la migration et pendant le séjour dans la zone Sud constituent un motif supplémentaire d'abandon de ce système de déplacement.

S'il est vrai que les modes d'exploitation du milieu ont connu un bouleversement important, il reste que l'impact de ces mutations sur le mode de vie des pasteurs est relativement limité compte tenu de la résistance développée par les communautés locales et de leur capacité à s'approprier les innovations. On constate ainsi qu'il n'y a pas eu de sédentarisation complète des systèmes d'élevage. La mobilité

tout en devenant moins ample n'en demeure pas moins une composante essentielle de la stratégie de gestion des risques climatiques et sanitaires. En passant, des vastes territoires pastoraux aux terroirs polarisés par les forages, les pasteurs ont inventé une nouvelle forme de mobilité que Barral (1982) qualifie de «micro-nomadisme».

Cette adaptation des pasteurs au nouvel environnement favorise un développement des activités d'élevage comme en attestent l'amélioration des termes de l'échange bétail-céréales et surtout la progression rapide des effectifs animaux. A ce propos, les estimations concordantes de Barral (1982) et de Santoir (1983) indiquent un triplement du cheptel bovin de la zone entre 1950 et 1975. Au cours de la même période, les effectifs ovins et caprins ont été multipliés par un facteur proche de cinq. Ce formidable développement du pastoralisme ne manque pas d'engendrer de nouvelles difficultés dans la mesure où la charge animale rapportée à la surface a pour le moins triplé en l'espace de vingt cinq ans.

En effet l'accroissement de la pression animale entraîne une fragilisation accrue des systèmes pastoraux. Cette situation est d'autant plus inquiétante que les communautés locales ne sont pas parvenues à innover du point de vue de l'exploitation et de la gestion des ressources naturelles pour répondre aux défis nouveaux que pose l'évolution des conditions socio-politiques et écologiques.

Face à ces contraintes, les pouvoirs publics ont mis en œuvre des stratégies d'intervention conçues sur la base d'un diagnostic à caractère écologique. Le constat de la dégradation des terres pastorales a inspiré une problématique de développement de l'élevage articulée autour de deux axes essentiels: la réduction de la charge animale globale et l'intensification de l'exploitation des ressources pastorales.

L'action des organismes d'encadrement, malgré quelques variantes, se situe dans cette logique globale. La Société de Développement de l'Elevage dans la Zone Sylvio-pastorale (SODESP) a entrepris de mettre en œuvre une politique de stratification de l'élevage, avec une spécialisation du Ferlo dans le naissage [\[FN\]](#).

Pour sa part, le projet de la coopération technique allemande a opté pour un modèle de contrôle de la charge animale à l'intérieur de périmètres pastoraux et d'attribution de droits individuels exclusifs à des propriétaires de troupeaux sur l'eau et sur les pâturages.

Dans un cas comme dans l'autre, ces expériences se sont heurtées à de nombreuses difficultés. L'échec de la tentative d'intensifier les systèmes d'élevage s'explique par plusieurs facteurs: accroissement des risques induits par la reconversion des troupeaux avanes du système de commercialisation, absence de formes substitutives d'épargne et faiblesse des structures de gestion des ressources naturelles.

Dans le cadre du Projet Sénégal-Allement (PSA), l'hypothèse qui est à la base du modèle retenu repose sur l'idée la dégradation de l'environnement est directement liée à la surcharge animale et que seul un meilleur équilibre entre ces deux paramètres permettrait de préserver le milieu naturel. En réalité, ce système de pâturage contrôlé ne tient pas compte de l'hétérogénéité et de la forte variabilité des ressources en pâturage d'une année à l'autre. Dans de telles conditions, il est impossible de réaliser une maîtrise parfaite des paramètres de production débouchant sur un équilibre durable entre la charge animale et le disponible fourrager.

A ces contraintes, s'ajoutent d'autres repérables à plusieurs niveaux:

- du point de vue écologique, l'impact du pâturage contrôlé se révèle plus négatif que positif, surtout au niveau de la strate ligneuse. Pour ce qui concerne la végétation ligneuse, le bilan est positif, mais mitigé (Thébaud, 1995);
- au plan économique, les évaluations effectuées semblent indiquer les limites de la rentabilité du système. La productivité obtenue au niveau des périmètres pastoraux ne permet pas de rembourser les investissements consentis pour réaliser les aménagements et encore moins assurer l'autofinancement des parcelles;
- sous le rapport des conséquences sociales, la privatisation partielle des ressources naturelles instaurée dans le cadre de l'exploitation des périmètres a suscité très vite une récupération du modèle par les familles prééminentes qui bénéficient ainsi des avantages cumulés de l'exploitation en alternance des pâturages privés et communautaires.

La prise de conscience des limites attachées à ces diverses expériences est à l'origine des nouvelles options en faveur de la gestion des terroirs pastoraux qui représentent d'une certaine façon, une réhabilitation des règles qui régissent le fonctionnement du système traditionnel de contrôle et d'utilisation des ressources pastorales. Une telle démarche se propose de former les collectivités locales à la réappropriation de leur espace et des ressources qui y sont disponibles. Plus

concrètement, il s'agit de favoriser dans un même mouvement une réelle autonomie locale en matière de gestion des ressources pastorales et la valorisation du savoir et du savoir-faire endogènes.

Mais, dans le cas spécifique du Ferlo, l'application de la démarche de gestion intégrée des terroirs pose de multiples problèmes, liés notamment à la délimitation de l'espace d'intervention. A la différence des terroirs agricoles, les espaces pastoraux sont vastes et leurs limites fluctuent selon les années. La réalisation de programmes de gestion des terroirs est d'autant plus difficile que l'on a affaire à des systèmes pastoraux nomadisant avec des amplitudes de déplacement relativement importantes (Thébaud, 1993).

A ces difficultés s'ajoutent une autre encore plus délicate. Le statut de réserve sylvopastorale conféré à la zone du Ferlo central consacre la responsabilité de gestion de l'Etat. Formellement, le statut de réserve entre en contradiction avec toute tentative d'instituer des structures pastorales chargées de déterminer les modes d'exploitation et les règles d'accès aux ressources en eau et en pâturage. Il n'est pas évident que les orientations du nouveau code forestier fournissent une alternative viable. La gestion participative des forêts classés se conçoit bien dans un contexte de massifs forestiers autour desquels gravitent des terroirs agricoles ou agro-pastoraux. Dans le cas d'une occupation permanente comme le Ferlo la dynamique est tout autre" (Thébaud, 1994).

On pourrait envisager le déclassement de la réserve pour restituer aux communautés pastorales résidentes la maîtrise de leur espace. Mais, cette solution offrirait aux pasteurs la possibilité de solliciter des attributions de terres en vue de constituer des domaines pastoraux privés. On aboutirait ainsi à un morcellement de l'espace en parcelles individualisées et à l'instauration d'un modèle fermé d'exploitation pastorale [\[FN\]](#). Il est possible d'éviter cet écueil, en adoptant un cadre juridique qui fasse prévaloir le principe de la gestion communautaire des terroirs situés en zone pastorale. Il s'agit là d'une hypothèse qui mérite de faire l'objet d'une réflexion plus approfondie pour en maîtriser toutes les implications.

Conclusion

Les systèmes de production d'élevage de la zone sahéenne sénégalaise, déstabilisés par les interventions extérieures, cherchent à s'adapter aux nouvelles conditions créées par la dégradation des ressources naturelles et la transformation de l'environnement économique et socio-politique. Cette restructuration pourrait conduire à une consolidation des fondements des systèmes de production d'élevage si elle s'inscrit dans une logique de changement radicalement différente de celle qui a prévalu jusqu'à présent. Mais, elle peut à l'inverse engendrer une aggravation de la crise des systèmes pastoraux.

C'est pourquoi, les réformes institutionnelles et juridiques en cours devraient tendre à renforcer la capacité des pasteurs à faire reconnaître leurs droits sur la terre et sur les autres ressources aussi bien en zone pastorale qu'en zone agricole. Sans une reconnaissance législative du pastoralisme, la gestion décentralisée des ressources naturelles et le transfert de compétences aux collectivités locales en matière de gestion de l'environnement risquent de conduire à une marginalisation complète des systèmes pastoraux.

La réflexion entamée sur la problématique du foncier par le service de l'agriculture doit partir du postulat que l'accès à la terre constitue un enjeu crucial pour des groupes qui n'exercent pas toujours les mêmes activités et qui poursuivent des objectifs différents, voire opposés.

Dans ces conditions, il convient d'accorder une attention particulière aux paramètres institutionnels et socio-politiques qui détermineront les modalités d'utilisation de l'espace par tous les groupes en présence. L'établissement de règles de gestion concertée devrait permettre de réserver l'accès prioritaire à certaines ressources aux communautés pastorales auxquels la législation garantirait à long terme le contrôle d'une portion du territoire.

Bibliographie

- Bâ, C. 1982:** Les Peul du Sénégal. Etude géographique. Thèse de Doctorat d'Etat, Université de Paris VII.
- Barral, H. 1982:** Le Ferlo des forages. Gestion ancienne et actuelle de l'espace pastoral. Dakar, RSTOM.
- Benoît, M. 1988:** La lisière du Kooya. Espace pastoral et paysage dans le Nord du Sénégal (Ferlo), in *l'Espace géographique*, XVII,2.
- Bonnet-Dupeyron, 1953:** Déplacements saisonniers des éleveurs au Sénégal. 2 cartes au 1/1000000, ORSTOM.

- Boutillier, J-L. et al., 1962:** La moyenne vallée du Sénégal. étude socio-économique. Paris, PUF.
- Colvin, L. et al., 1979:** Les migrants et l'économie monétaire en Sénégal. USAID, Dakar.
- Copans, J., 1980:** Les marabouts de l'arachide. La confrérie mouride et les paysans du Sénégal. Le Sycomore, Paris.
- Diagne, P.S., 1974:** Le Delta du fleuve Sénégal. Problèmes de développement. Thèse de 3e siècle. Université de Paris I.
- Engelhard, Ph., et al., 1986:** Enjeux de l'après-barrages. ENDA, Dakar.
- Gallais, J., 1972:** Les sociétés pastorales ouest-africaines face au développement, in les cahiers *d'études africaines*, 47, XII.
- Granry, E. 1989:** Etude de faisabilité du programme de développement rural dans le Ferlo. AFVP, Dakar.
- Grenier, P., 1956:** Rapport de mission dans la région du Ferlo (décembre 1956 - mai 1957). Dakar, Service de l'Hydraulique.
- Grosmaire, 1957:** Eléments de politique sylvo-pastorale au Sahel sénégalais. Saint-Louis, Service des Eaux et Forêts.
- Hervouët, J-P., 1971:** Les éleveurs riziculteurs du Moyen Delta du Sénégal. Les Peul et l'aménagement. Mémoire de maîtrise de géographie. Université de Dakar.
- Juul, K. 1991:** Problèmes fonciers et aménagement territorial en zone agro-pastorale. Le cas de l'arrondissement de Barkédji, CSE, Dakar.
- Lake, A. et al., 1984:** L'extension du bassin arachidier. IFAN, Dakar.
- Lam, A. M., 1992:** Crise et après-barrages au Fuuta (Sénégal) in Sociétés. Espaces, Temps,
- Santoir, C. 1983:** Raison pastorale et politique de développement: les peul sénégalais face aux aménagements. Paris, ORSTOM, Travaux & Documents, N° 16.
- Thébaud, B. et al., 1993:** Projet modèle d'aménagement sylvo-pastoral des terres en vue de la lutte contre la désertification. Ebauche d'une nouvelle approche pour le projet PSA.
- Thébaud, B. 1994:** Projet «Exploitation Agro-Sylvo-Pastorale des Sols dans le Nord du Sénégal». Bilan et identification d'un nouveau projet: rapport de la mission du 28 mars au 5 mai 1994.
- Thébaud, B. et al. 1995:** Vers une reconnaissance de l'efficacité pastorale traditionnelle: les leçons d'une expérience de pâturage contrôlé dans le nord du Sénégal, IIED, Dossier N° 55.
- Tourrand, J-F, 1989:** Un pasteur devient agro-pasteur: étude de cas dans le Delta du fleuve Sénégal. ISRA, Dakar.
- Weicker, M. 1993:** Nomades et sédentaires au Sénégal, Enda-Editions, Dakar